

Indemnité Mme Soc En complément de la délibération du Conseil Municipal du 10.
Hannus. (Terrain octobre 1961 ainsi conçue :
Station pompage " Le conseil Municipal est saisi par M. le Maire de la Reclamation
de Méréville) + " que lui a formulée M. Hannus, locataire de la parcelle de terrain, rive
à Méréville, appartenant à la Commune de Méréville, et qui est
installé le puits de captage de l'adduction complémentaire d'eau de
Ludres. Il s'engage à le dédommager pour la perte de jouissance
et les dommages à sa clôture qui il subit de ce fait et donne tous
pouvoirs à Monsieur le Maire pour régler cette affaire à l'amiable."
Le conseil Municipal donne son accord au paiement, à Madame
Soc Hannus, à titre d'indemnité, fixée contradictoirement à la somme
de Frs : 1000 - (conformément à la lettre de la Préfecture du 13.11.61).